

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2023/2024



MODE D'EMPLOI

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'APPRENTISSAGE

Le dispositif s'adresse aux élèves et apprentis des CFA, des MFR, des lycées d'enseignement général, technologique, agricole et professionnel publics et privés des Académies d'Amiens et de Lille.

Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France n'est pas ouvert aux élèves des lycées inscrits en formation post-bac.

Inscription

L'inscription s'effectue en ligne par la personne relai (sur le compte établissement) **avant le mardi 12 septembre 2023**, sous couvert de l'accord du chef d'établissement et de l'engagement motivé des membres de l'équipe pédagogique concernés.

Si le lycée est polyvalent et qu'il inscrit des sections générales et des sections professionnelles, merci de créer deux comptes établissements distincts (LGT + LP) et de remplir les formulaires d'inscription établissements et classes associés selon les filières.

IMPORTANT :

Merci de ne pas créer de nouveau de compte Etablissement si votre établissement a participé au dispositif 2022-2023.

À NOTER :

Chaque inscription enregistrée au 12 septembre 2023 est ferme et définitive, sous réserve de validation en comité de pilotage fin septembre.

Au-delà d'un seuil d'inscrits à **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France**, toutes les demandes ne pourront pas être honorées.

Engagement

Chaque établissement scolaire ou d'apprentissage inscrit au dispositif s'engage à respecter l'intégralité du contrat d'engagement, signé par le chef d'établissement et transmis à la coordination référente (Acap ou CinéLigue) avant la fin septembre. Le contrat d'engagement est téléchargeable dans la partie Inscription au dispositif.

Organisation

Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France s'inscrit dans les objectifs du projet de l'établissement.

Le ou la chef d'établissement désigne une personne relai (réfèrent/référente culture, documentaliste, enseignant/enseignante, formateur/formatrice ou autre membre de l'équipe pédagogique) qui coordonne l'opération au sein de son établissement.

La personne relai est l'interlocuteur privilégié de sa coordination académique (Acap ou CinéLigue) et de son cinéma partenaire. Elle assure l'enregistrement des données sur la base d'inscription, distribue les documents pédagogiques, transmet, recueille et diffuse l'ensemble des informations à ses collègues et les concerte pour l'organisation des séances et des interventions en classe afin de garantir la bonne organisation générale de l'opération.

Elle s'assure que chaque classe ou groupe inscrit assiste en salle de cinéma aux séances de tous les films choisis par l'établissement et que les conditions d'accueil des rencontres en classe sont réunies afin de permettre leur bon déroulement.

Programmation

Chaque classe participante découvre un minimum de 3 films sur grand écran, dans la salle de cinéma partenaire. Seuls les apprentis (CFA) sont autorisés à ne visionner que 2 films.

DEUX FILMS OBLIGATOIRES COMMUNS

- *L'Heure de la sortie* de Sébastien Marnier (film sélectionné par le Comité de programmation jeunes) ;
- *Les Lumières de la ville* de Charles Chaplin.

TROIS FILMS COMPLÉMENTAIRES AU CHOIX (1 obligatoire a minima - hors CFA/MFR)

- *Diffraction*, programme de courts métrages régionaux (avec *Traces* d'Hugo Frassetto et Sophie Taver Macian, *Roberto le canari* de Nathalie Saugeon, *Sole Mio* de Maxime Roy, *Free Flow* de Sâm Mirhosseini) ;
- *Femmes au bord de la crise de nerfs* de Pedro Almodovar précédé du court métrage *Asmahan, la diva* de Chloé Mazlo ;
- *La Traversée* de Florence Mialhe.

IMPORTANT : le choix des films complémentaires (dont un au minimum pour les lycéens) est établi à l'échelle d'un établissement et vaut pour toutes les classes participantes. Un établissement polyvalent, ayant effectué une inscription distincte pour chaque type (LGT et LP), peut varier le choix des titres complémentaires selon le type d'établissement.

Ce choix s'effectue à l'issue des prévisionnements, directement sur le formulaire associé sur votre compte établissement (partie Inscription au dispositif). **Clôture du formulaire choix de film le vendredi 20 octobre 2023.**

+ d'infos : Ces films sont disponibles en DVD dans le commerce et/ou proposés par l'ADAV avec les autorisations de prêt et de consultation pour les centres de documentation.

AVANT-PROGRAMME

Un **carton de présentation du dispositif** est diffusé systématiquement en début de séance.

Une **pastille** de présentation pour chacun des films : ***L'Heure de la sortie***, ***Les Lumières de la ville*** et ***Diffraction*** est diffusée avant chaque projection du film ou programme de courts métrages concerné.

=> Ces pastilles vidéo d'environ 3 minutes permettent de contextualiser chacun des deux films communs et de présenter plus globalement le format court métrage (*Diffraction*).

À NOTER : Cette année, les deux vidéos **180 secondes** ayant reçu le grand prix ex aequo du jury seront valorisées en avant séance des films communs.

Wapenzi Marafiki des élèves du Lycée Jean Rostand de Roubaix avant *L'Heure de la sortie* & *Le projet 180 secondes* des élèves du lycée Paul Hazard d'Armentières avant *Les Lumières de la ville*.

Projections

Les établissements participants et leur cinéma partenaire prennent contact à l'issue du comité de pilotage (fin septembre) afin de fixer ensemble les séances de l'édition 2023-2024 selon les périodes de projection définies ci-dessous.

- Du 6 novembre 2023 au 22 mars 2024 pour les films communs ;
- Du 08 janvier au 14 juin 2024 pour les films complémentaires.

Ces périodes sont ajustées en fonction des contraintes propres à chaque cinéma partenaire.

JAUGE MAXIMALE : Le taux de remplissage de la salle est limité à **80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves**. (sauf exception validée par la coordination et la salle de cinéma partenaire)

Merci d'anticiper le calendrier des sorties cinéma et d'informer votre coordination des dates de projection convenues avec votre cinéma dans les meilleurs délais.

En cas de difficulté à caler une projection, d'annulation, de report ou de tout autre dysfonctionnement constaté, il est important de prévenir dans les plus brefs délais votre coordination (Acap ou CinéLigue) afin de trouver ensemble un arrangement.

De plus, afin d'assurer le bon déroulement des projections, les équipes pédagogiques et les cinémas doivent mener auprès des élèves un travail de sensibilisation au respect du lieu cinéma.

SÉANCES ADAPTÉES

Une journée cinéma : il est possible, cette année, de créer une journée événement en permettant aux élèves de vivre une expérience immersive de spectateur à travers la projection des deux films communs, en salle de cinéma, accompagnée d'une rencontre avec une professionnelle ou un professionnel du cinéma (action expérimentale sous conditions).

Séances AD-SME : Des séances adaptées aux élèves en situation de handicap ou allophones peuvent être mises en place en fonction des possibilités de votre salle de cinéma partenaire.

Coût de l'opération

LES ENTRÉES

Prise en charge des deux films communs, *L'Heure de la sortie* et *Les Lumières de la ville*, directement par la Région Hauts-de-France (dans la limite des crédits alloués et selon les modalités définies par le comité de pilotage, notamment le nombre d'élèves maximum pris en charge par la Région).

À la charge des établissements : les entrées des films complémentaires au choix, à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance, ou sur facture, au tarif de **2€80** par élève (gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnants).

Les entrées des films complémentaires sont éligibles au pass Culture (excepté pour les apprentis).

LES TRANSPORTS

Le coût revient à la charge de l'établissement.

Prise en charge possible dans la dotation globale de la Région pour chaque établissement scolaire public, sur arbitrage du chef d'établissement.

Accompagnement pédagogique pour les enseignants

Les propositions de prévisionnement et de formation mises en place par les coordinations Acap et CinéLigue sont ouvertes à tous les membres des équipes pédagogiques inscrits à **Lycéens et apprentis au cinéma***.

Important : la participation s'effectue sur inscription via un formulaire nominatif adressé directement fin septembre à chaque enseignant engagé dans le projet et sur autorisation d'absence de son chef d'établissement.

Pour les propositions de l'Académie d'Amiens inscrites au PAF, les enseignants concernés doivent s'enregistrer au préalable sur mon paf en ligne, dans les délais impartis.

Clôture du formulaire nominatif le lundi 02 octobre 2023.

* Seule la participation aux stages proposés par le Rectorat de l'Académie de Lille, inscrits au PAF, est réservée aux enseignants rattachés à cette Académie.

Ressources pédagogiques

Afin de permettre aux professeurs et formateurs de mener à bien l'exploitation pédagogique des films en classe, un livret pédagogique dédié à chacune des œuvres est mis à leur disposition. Ces livrets, rédigés par des spécialistes du cinéma, contiennent la filmographie des réalisateurs, l'analyse des structures dramaturgiques, l'étude des séquences, des propositions d'ouvertures pédagogiques...

Des ressources complémentaires pour chacun des films (dossier de presse, critique, pistes d'exploitation...), mais aussi sur le cinéma et l'éducation aux images de manière plus générale, sont disponibles sur le site du dispositif dans les onglets Films/Films2023-2024 et Formation/Ressources.

Interventions en classe

Axe fort de **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France**, chaque classe participant au projet bénéficie d'une rencontre en classe avec un/une professionnel/professionnelle de l'image (cinéaste, scénariste, critique...), entre novembre et mai.

Parmi ces rencontres, trois types d'interventions sont proposés à raison d'un choix par établissement (sauf exception sur demande motivée) :

- **Rencontre métier** autour du geste de création : 2h par classe, ouverte à tous. Chaque intervenant/intervenante construit cette intervention sur la base d'un échange en s'appuyant sur son travail personnel et sa démarche artistique.

- **Intervention théorique** sur les films communs (analyse filmique) : 2h par classe, proposée en priorité aux nouvelles équipes, entrées dans le dispositif depuis moins de 2 ans et/ou ressentant un réel besoin d'accompagnement pédagogique des films au programme.

- **Intervention pratique** : 4h par classe, proposée en priorité aux classes à petits effectifs. Atelier pratique autour d'un geste de création artistique et cinématographique.

Concours - Ma vidéo en 180 secondes

« **Ma vidéo en 180 secondes** » est un appel à production vidéo destiné aux lycéens et apprentis participant au dispositif.

OBJECTIF

Impliquer les jeunes dans leur participation à **Lycéens et apprentis au cinéma** en leur demandant un retour, en image et en 180 secondes, de l'un des films découvert cette année dans le cadre du dispositif, d'une rencontre avec un/une professionnel/professionnelle ou plus largement de sa première séance, son pire souvenir, une projection exceptionnelle, ce qu'on aime quand on va au ciné, un film qu'on adorerait voir sur grand écran...

FORMAT

Les jeunes sont libres de leur choix : contenus, moyens techniques... Et leur production ne doit pas nécessairement être encadrée par un enseignant. Néanmoins, nous avons besoin de votre soutien pour relayer l'information et motiver leur participation. Des exemples de vidéos sont en ligne sur le site dans l'espace élève.

Une **rencontre régionale InterCourt** est organisée au printemps afin de valoriser les travaux des élèves présents.

Bilan

Chaque fin année, un questionnaire d'évaluation de l'opération est à compléter par les personnes relais des établissements participants et les salles de cinéma partenaires. Cela permet de dresser un bilan qualitatif de **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** et d'envisager les perspectives pour l'édition suivante.

Des réunions académiques et/ou départementales sont également organisées à cet effet, fin mai - début juin, favorisant les temps d'échanges et de partage entre les partenaires.

Contacts coordination

Pilotage régional et coordination pour l'Académie d'Amiens

Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30

8 rue Dijon - CS 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Chargée de mission **Lycéens et apprentis au cinéma** : Julie Barbier-Bonnentien / juliebonnentien@acap-cinema.com

Assistant de projets : Freddy Charpentier / freddycharpentier@acap-cinema.com

Responsable de l'éducation aux images en temps scolaire : Stéphanie Troivaux / stephanietroivaux@acap-cinema.com

Coordination pour l'Académie de Lille

CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 12

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Référents **Lycéens et apprentis au cinéma** :

Bruno Follet / bfollet@cineligue-hdf.org & Alexandra Blas / ablas@cineligue-hdf.org